



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE LA MARNE

148 Avenue de Sainte-Menehould
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 06.81.45.45.05 Fax: 03.26.66.53.42

Châlons-en-Champagne, le 13 décembre 2018

REUNION DU C.D.T.A.M. Du 13.12.2018

Membres présents : Gérard BRISSAUD, Norbert PERREUX, Yannick AUBRY, Aurélie MILET, Patrick GREGOIRE, Thierry MONCLIN.

Membre absent excusé : André LARRATTE.

A 18 h 30, Gérard BRISSAUD déclare la séance ouverte.

Championnat de France militaire

Il se déroulera à MOURMELON-LE-GRAND les 20,21 et 22 juin 2019.

Les participants sont principalement des Blessés militaires et de la Gendarmerie et certains valides.

La distance, en FITA, sera de 70 m pour les Classiques. Elle sera de 50 mètres pour les Poulies et de 30 m pour le tir adapté et les novices.

L'entraînement aura lieu le jeudi matin, les qualifications l'après-midi.

Les tirs seront mixtes le vendredi matin.

Les phases finales se dérouleront le vendredi matin.

La fin de la compétition est fixée à midi. Il y aura ensuite un repas.

Cette manifestation sera parrainée par des sportifs militaires de haut niveau.

Quatre arbitres seront nécessaires le jeudi et six + 1 directeur des tirs le vendredi.

Pour la remise des prix, le samedi 22 juin 2019 toute la journée, quelqu'un du Département sera nécessaire.

Sur proposition de Gérard BRISSAUD, le Comité Directeur accepte de prêter des tentes pour cette manifestation.

Championnat Départemental en salle

Il se tiendra donc à REIMS les 26 et 27 janvier 2019. Il conviendra d'envoyer des mails aux clubs pour la préinscription.

Le Greffe, le concours, les phases finales sont gérées par la Compagnie de REIMS.

L'arbitre responsable est Jennifer FRANCOIS. Elle sera assistée par Florence SCHMITTER et Yannick AUBRY le Samedi. André LARRATTE viendra également arbitrer le dimanche.

L'Assemblée Générale

Notre assemblée générale se tiendra le 18 janvier 2019 Salle Rigault à Châlons-en-Champagne.

Gérard BRISSAUD rédigera le rapport moral et Yannick AUBRY le rapport sportif.

Il est précisé que l'A.G. qui aura lieu en 2020 sera électorale et se fera en Novembre.

Aurélië MILET fait remarquer que la prochaine AG peut également être considérée comme électorale puisqu'un poste féminin reste à pourvoir.

Il conviendra donc de faire des invitations en conséquence.

Lors de l'AG il sera proposé que la cotisation du département passe à 10 € pour compenser la subvention du CNDS que nous n'aurons plus.

Labellisation

La Fédération a créé un label supplémentaire: Le label de Platine qui sera au-dessus de l'or.

Il est rappelé que pour demander un label il est nécessaire d'avoir une certification de la Fédé (par ex. : Certification citoyen, poussins ou parcours...).

Questions diverses

Il est précisé qu'on ne parle plus désormais de FITA ou Fédéral, mais de Tirs à l'arc en extérieur.

Donc en 2019 le C.D. Extérieur se déroulera à REIMS et le C.D. 3 D à GUEUX.

L'A.G. de la Compagnie de REIMS aura lieu le 19 janvier 2019, un membre du Comité Directeur devra y assister.

De même, celle de la Fédération se tiendra le 23 mars 2019. Un membre du Comité Directeur sera désigné comme délégué.

La séance est levée à 21 H 15.